



Premier renouvellement d'une carte de séjour salarie

Par **jqliuparis**, le **02/02/2009** à **22:06**

Je vous écris pour des questions sur le premier renouvellement d'une carte de séjour temporaire d'un an portant la mention salarié. J'espere que je puisse trouver la reponse. En fait je travaille comme architecte d'intérieur en CDI dans une agence d'architecture à paris depuis octobre 2008. Depuis décembre 2008 l'agence est entrée dans un période difficile (à cause de crise), c'est-à-dire que peut-être dans quelques mois je serai licencié économiquement. Je voudrais savoir que si je n'arrive pas de trouver un nouveau job avant fin septembre 2009 (ma carte de séjour expireras fin septembre 2009) puis-je avoir ma nouvelle carte de séjour (salarie) d'un an quand je la renouvellerai à la préfecture ?

Deuxième question : si je n'arrive pas trouver un CDI ou CDD à long terme mais je peux trouver juste des job d'intérim ou CDD de quelques mois, est-ce que je peux toujours avoir ma nouvelle carte de séjour (salarie) d'un an quand je la renouvellerai à la préfecture fin septembre 2009?

merci d'avance